

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Coronavirus : deux

Il s'agit de deux femmes âgées respectivement de 49 et 29 ans, de nationalité gabonaise. La première aurait été contaminée lors de son récent séjour en France et la seconde, parce qu'elle travaille à la Police de l'air et des frontières, aurait été infectée lors du contrôle du passeport du patient 0.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

Le porte-parole du comité de coordination du Covid-19, Dr Guy-Patrick Obiang, a annoncé hier que deux nouvelles personnes, de nationalité gabonaise, ont été contrôlées positives au coronavirus, il y a quelques jours. Ce qui a été confirmé après l'analyse d'échantillons par le Centre international de recherches médicales de Franceville (CIRMF). Ces deux nouveaux cas, qui font suite à celui annoncé le 12 mars passé, font grimper le nombre de personnes testées positives à trois. Le premier cas est celui d'une dame âgée de 49 ans, sans antécédent épidémiologique, ni aucun lien avec le patient 0, et qui a également séjourné en France. Cette Gabonaise, qui travaille au ministère des Affaires étrangères, s'est rendu pendant un peu plus de deux mois dans l'Hexagone, notamment à Marseille et Paris, avant de regagner Libreville. Trois semaines avant son arrivée, cette personne présentait des symptômes (toux sèche intermittente avec des douleurs à la gorge). Malgré cela, le 10 mars, son thermoflash à l'aéroport Léon Mba a donné un résultat négatif. Parce qu'elle n'avait pas de fièvre. Deux jours plus tard, le 12 mars passé, d'autres symptômes ont fait leur apparition (fièvre, maux de tête et douleurs articulaires). Ce qui l'a obligé à se rendre, pour consultation, au centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), le dimanche 15 mars. Ce sont les questions posées par le médecin qui font qu'elle a été considérée comme cas suspect au Covid-19 et transférée à l'hôpital militaire d'Akanda depuis cette date. Les prélèvements analysés par le CIRMF n'ont fait que confirmer les doutes du corps médical.

La deuxième patiente, aussi de nationalité gabonaise, est âgée de 29 ans et travaille à la Police de l'air et des frontières de l'aéroport

de Libreville. Elle a présenté, le 12 mars, un symptôme grippal (céphalées et toux grasse). Ce qui l'a conduit, deux jours plus tard, à se rendre aux urgences de l'hôpital militaire. De là, elle a été transférée à l'hôpital d'instructions des armées d'Akanda. Pour son malheur, cette jeune dame a travaillé le 8 mars passé et cette date correspond avec celle de l'arrivée du patient 0 au

Gabon. "Il est donc fort probable que le contrôle du passeport du cas 0 ait été le moyen de transmission du coronavirus entre ces deux personnes", a laissé entendre le porte-parole du comité de coordination du Covid-19.

"Depuis que les autorités gabonaises ont eu la confirmation de ces deux nouveaux cas, des équipes ont été mises sur le terrain à la recherche de personnes qui ont croisé leur chemin." « Depuis que les autorités gabonaises ont eu la confirmation de ces deux nouveaux cas, des équipes ont été mises sur le terrain à la recherche de personnes qui ont croisé leur chemin. L'objectif étant de les mettre rapidement dans les centres spécialisés et d'éviter la propagation de cette épidémie dans notre pays. Tout ceci indique que le gouvernement et la cellule de veille font preuve de transparence sur la situation du Covid-19 au Gabon. Comme ils font preuve de vigilance sur le sujet. Les mesures qui ont été récemment prises sont donc justifiées. Parce que nous avons pour le moment trois cas et personne n'en veut d'autres", a indiqué hier le Dr Guy-Patrick Obiang.

Le personnel de santé (médecins et infirmières), qui a été en contact avec ces deux nouveaux cas, a été placé en quarantaine. Depuis l'annonce du test positif du patient 0 (qui se remet tout doucement grâce au protocole

thérapeutique utilisé), plusieurs personnes sont en confinement. Ce qui devrait accélérer le processus avec cette annonce. "Nous sommes en guerre contre cette maladie", a aussi indiqué le porte-parole. Des mesures sécuritaires et sanitaires plus draconiennes pourraient être prises dans les prochaines heures.

Pour rappel, la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est une maladie infectieuse provoquée par un nouveau virus qui n'avait encore jamais été identifié chez l'être humain. Ce virus provoque une maladie respiratoire (analogue à la grippe) avec des symptômes comme la toux, la fièvre et, dans les cas les plus sévères, une pneumonie. On peut s'en protéger en se lavant fréquemment les mains, et en évitant de se toucher le visage. Sur le continent africain, 30 pays sont touchés et ont pris des dispositions allant de la fermeture des frontières à celle des écoles.

"Il faut rester calme et appliquer les mesures prises par le gouvernement. Que certains arrêtent de penser que cela ne concerne que les autres", a affirmé le porte-parole.



Le Dr Guy-Patrick Obiang lors du point de presse sur le coronavirus.



COVID-19 : MESURES DU GOUVERNEMENT

Conseil des ministres du 16 mars 2020

AUTORISATION

D'un (1) seul vol international par semaine et par compagnie aérienne exerçant ou desservant le territoire gabonais.

FERMETURE

Des restaurants au public à l'exception des services à emporter et de livraisons.

FERMETURE

De tous les lieux de culte et recommandation de prières à domicile.

INTERDICTION

Des rassemblements des personnes ramenée de cinquante (50) à trente (30) personnes.

SUSPENSION

Des audiences dans les tribunaux et cours, à l'exception des contentieux essentiels.

INTERDICTION

Des visites dans les prisons.

INTERDICTION

Des visites dans les hôpitaux sauf autorisation expresse du corps médical.

© D. Meixent MOUSSADJI

nouveaux cas



Justice: des mesures pénalisantes

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

C OUP dur pour les justiciables dont les affaires sont pendantes devant les juridictions nationales, notamment les cours et tribunaux. En effet, en application des mesures relatives à la prévention contre le coronavirus, ces administrations connaissent, depuis hier, un fonctionnement ne permettant pas l'exécution de certaines charges importantes. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, a décidé de la suspension des ordres d'extraction des détenus et des convocations dans les parquets, et ce, jusqu'au 30 mars prochain. De même, il n'est plus possible d'accéder aux Palais de justice jusqu'à cette même date. Seuls peuvent y entrer et exercer, les magistrats, les auxiliaires de justice, les Officiers de police judiciaire (OPJ) en déferrement et les personnes désireuses de déposer des plaintes et requêtes. Tout comme les visites aux prisonniers sont formellement interdites. On peut le deviner, les impli-



Photo: F. M. MOMBO/L'Union

cations du coronavirus sont d'autant dangereuses qu'elles affectent le fonctionnement de pans importants de la justice. Car, la suspension des audiences entraîne forcément le report des jugements des personnes incarcérées, qui devront attendre encore des semaines, voire des mois, alors qu'elles auraient pu être libérées. Même si, à l'appréciation des présidents de cours et tribunaux, les séances de délibérations sont maintenues (afin de pouvoir vider les délibérés à la reprise des procès), il reste que ces mesures auront des répercussions sur la gestion de nombreux dossiers. D'ailleurs, pour ne prendre que le cas de l'interdiction des visites

dans les prisons, il s'agit d'une privation grave pour le taulard, car l'on sait le réconfort moral que comporte le fait de rendre visite à une personne incarcérée. Déjà privé de liberté, être sevré de visite de parents ou amis est tout aussi catastrophique. En outre, être informé du report (sans date) d'une audience à laquelle l'on tient absolument, pour être fixé sur son sort, constitue pour le prisonnier "une longue nuit très noire", sans le moindre repère à l'horizon. Il est vrai qu'aux grands maux, les grands remèdes, la panoplie de mesures prises reflète la détermination des pouvoirs publics à prévenir toute possibilité de contamination.

Religion: églises et mosquées fermées jusqu'à nouvel ordre

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

L' ENSEMBLE des confessions religieuses du Gabon viennent de faire écho auprès de leurs communautés respectives de l'une des mesures fortes prises par le gouvernement, pour lutter contre la propagation du coronavirus (Covid-19) dans notre pays. Il s'agit, notamment, de l'interdiction provisoire des rassemblements de plus de 30 personnes. La mesure concernant, évidemment, les lieux de culte au premier chef. Ce qui se traduit, dans les faits, par la fermeture, pour une durée indéterminée, desdits lieux de cultes (églises, mosquées...) Ainsi, à la suite de la communauté catholique, informée de la mesure



le week-end dernier par la voix du président de la Conférence épiscopale du Gabon, Mgr Mathieu Madega Lebouakehan, la communauté musulmane l'a été lundi, à travers une déclaration du président du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), Ismaël Ocen Ossa, livrée à la mosquée Hassan-II de Libreville. Le grand imam de Libreville a ainsi informé ses coreligionnaires de la fermeture des mosquées aux fidèles jusqu'à nouvel ordre, sur toute l'étendue du territoire national, conformément à l'Arrêté n° 000165 du ministère de l'Intérieur en rapport avec la lutte contre le Covid-19. Tout en relevant comme attentive l'appel à la prière, qui reste maintenue "avec la formule circonstancielle invitant les musulmans

à prier chez eux". Pour Ismaël Ocen Ossa, "ce maintien de l'appel à la prière vise un triple objectif: le rappel des obligations religieuses aux fidèles, l'indication circonstancielle aux musulmans de prier à domicile, tout en intercédant pour l'éradication de la pandémie, le bénéfice pour notre pays de la portée hautement spirituelle de cet appel à la prière". Comme nous l'énoncions plus haut, les autres leaders religieux (catholiques et protestants notamment) devront aussi garder leurs églises portes closes. Ces derniers ont invité l'ensemble de leurs fidèles à respecter l'ensemble des mesures prises par le gouvernement, allant des simples précautions hygiéniques à celles relatives, entre autres,

à l'interdiction des rassemblements de 30 personnes. Laquelle mesure impose, de facto, la fermeture des différents lieux de culte sur l'ensemble du territoire. Cependant, les responsables religieux, soucieux du suivi spirituel de leurs ouailles, les exhortent plutôt à la prière individuelle et familiale, notamment pour les morts, les malades, les familles victimes et le personnel soignant, aussi bien chez nous qu'à travers le monde. Et pour pallier cette situation à la durée indéterminée, certains hommes de Dieu préconisent le déroulement des messes, cultes et autres réunions de prière par vidéo-films via leurs pages Facebook, ou tous autres canaux de communication.